

# Procès-verbal de la XIIIe assemblée générale de la société suisse des géomètres, tenue le 7 juin 1914 : à la salle des congrès de l'exposition nationale suisse, à Berne

Autor(en): **Kreis, A.**

Objektyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres**

Band (Jahr): **12 (1914)**

Heft 8

PDF erstellt am: **28.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Geometer-Zeitung

Zeitschrift des Schweiz. Geometervereins

Organ zur Hebung und Förderung  
des Vermessungs- und Katasterwesens

Redaktion: Prof. J. Stambach, Winterthur

Expedition: Buchdruckerei Winterthur vorm. G. Binkert

|  |       |  |
|--|-------|--|
| Jährlich 12 Nummern<br>und 12 Inseratenbulletins | No. 8 | Jahresabonnement Fr. 4.—<br>Unentgeltlich für Mitglieder |
|--|-------|--|

## An die Mitglieder der S. G. V.

Der Vorstand bemüht sich, die Drucklegung des Referates von Herrn Dr. Leemann über Grundbuch- und Vermessungsrecht zu ermöglichen. Nach den bis jetzt gemachten Erhebungen erfordert das eine bedeutende finanzielle Beanspruchung seitens unseres Vereins. Um nun eine möglichst zuverlässige Grundlage für den Kostenvoranschlag zu erhalten, ersuchen wir hiemit alle diejenigen, welche sich noch nicht zum Bezuge einer solchen Broschüre angemeldet haben, auf dieselbe aber reflektieren, dem Präsidenten unseres Vereines möglichst bald ihre Anmeldung für event. Bezug zukommen zu lassen.

*Der Vorstand der S. G. V.*

## Procès-verbal

de la XIII<sup>e</sup> Assemblée générale de la Société suisse  
des Géomètres, tenue le 7 juin 1914,  
à la Salle des Congrès de l'Exposition nationale suisse, à Berne.

Président: *M. Ehrensberger*, président central à Saint-Gall.

Participants inscrits: 161.

1. *Ouverture de l'Assemblée générale.* Le président central Ehrensberger déclare ouverte la XIII<sup>e</sup> Assemblée générale de la

Société suisse des Géomètres et, au nom du Comité central, il souhaite la bienvenue à tous les assistants; il salue particulièrement M. le géomètre cantonal Hünerwald, représentant le gouvernement bernois, M. le géomètre de la ville Brönnimann, représentant les autorités de la ville de Berne, M. le Dr. Guhl, chef du bureau fédéral du Régistre foncier, M. l'inspecteur fédéral du cadastre Röthlisberger, MM. les membres honoraires présents, les représentants de la section bernoise de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes: MM. Eggenberger, ingénieur, et Pfander, architecte, et de l'Association des Techniciens, M. Ziller, architecte, enfin et d'une manière toute spéciale les membres de deux sections cadettes de notre société, les géomètres valaisans et tessinois. M. le Président est persuadé que la nombreuse assistance qui a répondu à l'appel du Comité central, a été attirée autant par l'importance des objets figurant à l'ordre du jour que par les beautés de l'Exposition nationale, qui, dans son ensemble comme dans les menus détails, laisse une impression excellente.

C'est dans cet ordre d'idées que le président Ehrensberger est fier de pouvoir saluer les géomètres suisses réunis en nombre imposant dans la Salle des Congrès de la troisième Exposition nationale suisse, et qu'il invite ses collègues à jouir du régal que procure la visite des divers pavillons de l'Exposition.

Il leur conseille tout spécialement de se rendre à la section du cadastre et du levé du cadastre qui a été aménagée avec tant de goût sous la direction éclairée de M. l'inspecteur fédéral du cadastre Röthlisberger. Quoique cette section ne constitue qu'une division relativement modeste dans l'ensemble de l'Exposition nationale, les géomètres étudieront cependant avec grand intérêt les travaux remarquables exposés par leurs collègues.

Dans un court aperçu des événements importants de l'année écoulée, le président Ehrensberger fait allusion en premier lieu à la question scolaire, et à cette occasion il remercie du fond du cœur, tous ceux qui ont collaboré à l'heureuse solution de cet objet important. Ensuite il consacre quelques paroles au succès réjouissant du cours d'instruction pour géomètres du régistre foncier, donné du 16 au 21 mars, à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich et rappelle en terminant une cérémonie intime,

le banquet organisé le 1<sup>er</sup> février 1914 au café Strauss, à Winterthur, à l'occasion de la retraite de l'enseignement de M. le professeur Stambach.

Parcourant ensuite le programme des objets qui se présentent actuellement à nous, le président aborde la question de l'introduction d'une commission centrale de taxation; il considère comme le devoir de la Société de soutenir les intérêts matériels des géomètres qui exécuteront, par voie de soumission, l'œuvre importante de la mensuration cadastrale suisse et partant de ce point de vue, il regrette que certaines décisions aient été opposées aux partisans de cette manière de procéder.

Sur ce, le président déclare la séance ouverte et il demande que l'on fasse des propositions pour la nomination des scrutateurs et des traducteurs. Sont proposés et nommés :

|                           |   |                            |
|---------------------------|---|----------------------------|
| MM. Reich, Emil, Bâle     | } | en qualité de scrutateurs. |
| Nägeli, Hans, Zurich      |   |                            |
| MM. Ruegger, Emil, Zurich | } | en qualité de traducteurs. |
| Merkelbach, Wilhelm, Bâle |   |                            |

2. *Approbation du procès-verbal de la XII<sup>e</sup> Assemblée générale, à Fribourg.* Il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal qui a paru dans les colonnes de notre journal. A l'occasion de la discussion, Werffeli, Zurich, demande que l'on intercale le mot de „un“ au compte-rendu de la dernière phrase de son discours (page 241 du journal 1913), ce qui correspond mieux à ce qu'il a voulu dire; cette phrase serait donc libellée ainsi: „Il appuie les critiques de Kubler et revient de nouveau „ sur le procédé constaté en son temps lors de l'assemblée de „ Lucerne d'une délégation de la Société dans la question sco- „ laire, procédé qu'il regrette encore aujourd'hui comme il re- „ grette certains faits dans le détail desquels il ne veut pas „ entrer aujourd'hui, malgré *une* invitation provocatrice“. Cet amendement est adopté sans opposition et le procès-verbal est ainsi approuvé.

3. *Compte-rendu annuel sur 1913.* Le compte-rendu a été imprimé et publié. Discussion: Fricker, Zurich, appuyé par Werffeli, Zurich, regrette que le compte-rendu soit trop succinct. Il aurait aimé avoir plus de détails dans le chapitre „généralités“,

et spécialement sur la question scolaire, la revision des statuts et le cours d'instruction.

Le président, au nom du Comité central, prend bonne note de cette observation; il fait remarquer toutefois qu'un développement du chapitre consacré à la question scolaire n'aurait pu relater que ce qui a été dit dans la dernière assemblée générale à Fribourg et couché sur le procès-verbal y relatif. En ce qui concerne le cours d'introduction, les collègues auront pu trouver tout ce qu'ils pouvaient désirer dans le rapport spécial qui lui a été consacré.

Puis Werffeli, Zurich, critique le mode employé lors du choix de la commission chargée d'organiser le cours d'introduction et il croit que le bureau du Comité central n'a été amené à faire partie de cette commission que parce que divers choix proposés ne plaisaient pas à certains membres du Comité central.

Ensuite, il constate que le rapport sur le cours d'introduction, tel qu'il a paru dans le numéro d'avril de notre journal, ne correspond pas au rapport publié en brochure séparée et comme exemple à l'appui, il cite le passage suivant du discours d'ouverture du président dans lequel il est dit dans l'un: Il fait ressortir l'accueil sympathique que le Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale a montré envers le cours et *il considère comme un hasard ironique le fait que la première réunion des géomètres après l'approbation du règlement d'examen — couronnement d'une de leurs revendications les plus combattues — ait lieu précisément au Polytechnicum* et qu'il soit appelé le premier dans cette nouvelle école de géomètre à parler au nom de ses collègues.

Dans la brochure par contre, on peut lire: „et il considère „ comme une coïncidence heureuse le fait que lui qui a combattu pendant tant d'années en faveur des vœux des géomètres, soit appelé le premier, après le couronnement d'une de leurs revendications les plus combattues, à parler au nom de ses collègues dans la nouvelle école des géomètres.“

Le président Ehrensberger réplique à Werffeli que le bureau du Comité central a été désigné en première ligne par ce dernier pour faire partie de la commission d'organisation du cours

d'introduction. La divergence entre les deux rapports sur le cours d'introduction s'explique par le fait que le journal a publié en avril un rapport qui n'avait pas encore été soumis à l'examen de la commission du cours; cette commission a procédé à quelques corrections, tandis que, précisément en ce qui concerne le point en question, le président désirait publier à nouveau, tel qu'il figurait sur son manuscrit, le texte des paroles qu'il avait prononcées en ouvrant le cours.

Naegeli, Zurich, exprime le vœu que le comité central envoie à l'avenir, aux sociétaires et avant l'assemblée générale, toutes les modifications sur lesquelles cette dernière a à discuter et à décider.

Le compte-rendu annuel pour 1913 est ensuite approuvé.

4. *Compte-rendu financier.* Le compte-rendu imprimé a été envoyé aux sociétaires. Il est donné lecture du rapport du vérificateur des comptes Thalmann, qui par suite de maladie grave de son collègue, a dû procéder seul à la vérification; ce rapport conclut à l'approbation des comptes avec remerciements au trésorier.

Au cours de la discussion, Werffeli, Zurich, demande si le Comité central n'a pas désigné un remplacement en lieu et place du vérificateur Braunschweiler empêché par la maladie, ce à quoi le président répond que le comité central n'a appris que peu de temps avant la vérification des comptes que Braunschweiler ne pouvait pas remplir son mandat.

Fricke, Zurich, désire quelques explications détaillées sur le compte-rendu financier. Le trésorier répond immédiatement.

Albrecht, Berne, est d'avis qu'il y a lieu de prendre des mesures afin d'éviter une diminution continuelle de la fortune de la Société; éventuellement il y aurait lieu d'examiner la nécessité d'élever le montant de la cotisation annuelle; toutefois il ne fait pas de proposition ferme. Le président espère qu'en suite de la réduction de 9 à 7 du nombre des membres du Comité central, les frais de séance seront diminués quelque peu; de plus il est possible que la caisse profite d'une partie du boni du cours d'instruction.

Personne ne demandant plus la parole, le compte-rendu financier est approuvé.

5. *Fixation de la cotisation pour 1914.* Le président annonce que les comptes des cours d'instruction bouclent par un excédent de 1430 fr. Avant donc de discuter le montant de la cotisation pour 1914, il y a lieu d'ouvrir la discussion sur l'emploi de cet excédent au sujet duquel le comité central fait la proposition suivante: „Cet excédent doit constituer un fonds „ pour des publications concernant les questions profession- „ nelles, toutefois sur ce fonds seront mandatées les contri- „ butions éventuelles aux frais d'impression de quelques-unes „ des conférences faites au cours d'introduction“.

Après une discussion vive et nourrie, trois autres propositions sont présentées ; à savoir :

Proposition 2. L'excédent doit être versé à la caisse de la Société.

Proposition 3. Quatre cent trente francs doivent être versés à la caisse de la Société et 1000 francs constituer un fonds pour des publications concernant les questions professionnelles.

Proposition 4. L'excédent doit être partagé proportionnellement entre tous les participants au cours.

Le président demande si l'on est d'accord de procéder comme suit à la votation: soumettre en votation éventuelle les propositions 1, 2 et 3, et opposer ensuite en votation définitive, à la proposition 4, celle des propositions 1, 2 et 3 qui a obtenu le plus de suffrages. Ce mode de faire étant adopté, la proposition 2 obtient le plus grand nombre de suffrages en votation éventuelle. En votation définitive, la proposition 2 l'emporte à une grande majorité sur la proposition 4; il s'en suit que l'excédent de 1430 francs est versé à la caisse de la Société.

6. *Question scolaire et cours d'introduction.* Ehrensberger rapporte sur ces deux objets. *Le Règlement pour l'obtention du diplôme fédéral de géomètre du Registre foncier*, du 14 juin 1913, contient exactement les dispositions qui ont été indiquées dans leur généralité lors de l'assemblée générale de Fribourg: la consécration d'un enseignement supérieur à l'usage des futurs géomètres, mitigée des concessions connues faites aux ingénieurs-topographes dans la question de l'examen pratique et aux établissements d'instruction secondaire en ce qui concerne les exigences de la maturité. A la suite de l'appro-

bation de ce règlement, le bureau du Comité central a demandé à M. le Conseiller aux Etats Dr. Locher, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Zürich, une entrevue au cours de laquelle il a été question de la transformation de l'Ecole des géomètres à Winterthur en une Ecole de Génie civil; selon le vœu de M. le Dr. Locher, cette proposition a été confirmée et motivée à fond par lettre en date du 15 août 1913. Le succès est aujourd'hui assuré, puisqu'on n'accepte plus de nouveaux élèves à l'Ecole des géomètres. Ainsi nous pouvons noter que nous avons obtenu, dans la question scolaire et d'une manière indirecte, un résultat réjouissant qui nous garantit une culture supérieure des géomètres.

Quoique la question principale soit élucidée de par l'approbation du règlement d'examen, elle ne doit cependant pas être complètement abandonnée, car on parle déjà, dans les coulisses, de l'organisation au Polytechnicum d'une école spéciale pour géomètres.

Le rapporteur termine ses explications en adressant au nom de toute la corporation des géomètres des remerciements aux autorités et à leurs organes, de même qu'à MM. les professeurs Bächlin et Dr. Grossmann, Zwicky, Zurich, l'ingénieur agricole Girsberger, ensuite à feu la commission d'examen de la Société des Géomètres du concordat, aux membres des diverses commissions prises dans le sein de notre société et enfin aux sociétaires eux-mêmes.

En ce qui concerne *le cours d'introduction*, nous pouvons dire que le Comité central a procédé à son organisation dès que MM. les professeurs Bäschlin et Dr. Guhl nous ont assuré leur appui; les 90 inscriptions provisoires et les 54 questionnaires reçus nous faisaient présager une participation de 120 personnes.

L'organisation générale était confiée à une commission spéciale de notre société, composée du bureau du Comité central et de nos collègues Leemann, géomètre cantonal, Fricker et Baumgartner; à la place de M. Leemann, démissionnaire, notre collègue Fisler fut nommé et désigné comme secrétaire, tandis que M. Fricker fonctionnait comme trésorier; enfin M. Kreis



fut nommé à la place de M. Fischli qui malheureusement cessa sa collaboration.

Une autre commission, composée de M. le professeur Bäschlin comme président et de MM. l'inspecteur du Service du Notariat Dr. Leemann et Ehrensberger, de concert avec la commission précédente, établit le tableau des cours suivants :

- a) Questions juridiques, MM. les professeurs Dr. Guhl, Dr. Leemann et Dr. Muller;
- b) Questions techniques, MM. les professeurs Bäschlin et Becker, l'ingénieur agricole Girsberger, le géomètre de la ville Fehr et le géomètre cantonal Leemann; dans la suite, ce dernier renonça à professer son cours „vérification“.

La commission de la société fixa l'émolument à payer à 30 fr. pour le cours entier et à 2 fr. par heure séparée; elle envoya en outre une circulaire aux autorités fédérales, cantonales et communales en matière de cadastre, en les priant de faciliter autant que possible la fréquentation de ce cours à ses fonctionnaires.

Le résultat financier fut tout ce qu'il y a de plus réjouissant, puisqu'il se traduisit par un excédent de 1430 fr.

Le comité central prendra les résolutions nécessaires en ce qui concerne les demandes de publication des conférences sur „les méthodes de reproduction“, le „droit au point de vue du registre foncier et des mensurations“ et le „droit d'expropriation“.

Le cours d'introduction a parfaitement réussi, et il a laissé la meilleure impression aux autorités, aux professeurs et aux auditeurs; nous sommes redevables de ce succès incontestable à l'accueil sympathique fait à notre demande par le Conseil de l'Ecole polytechnique, à la collaboration de Messieurs les professeurs et conférenciers, à la commission de la Société et à tous les participants au cours.

Au cours de la discussion, Mermoud, l'Isle, annonce que l'Université de Lausanne a déjà prévu pour l'automne prochain, un cours préparatoire pour géomètres, en quatre semestres.

Fricker, Zurich, croit nécessaire de faire remarquer que M. le géomètre cantonal Leemann, Zurich, n'a pas donné suite à la lettre de la commission pour l'organisation du cours,

au sujet de sa conférence „Vérification“, parce que la lettre du président Ehrensberger n'a pas pu l'atteindre et qu'il n'avait pas le temps de s'entretenir personnellement avec lui.

Moser, Arlesheim, supplie qu'on n'entre pas dans le détail de ces bagatelles, du moment que le cours d'introduction a eu lieu à la satisfaction de tous les participants.

Werffeli, Zurich, reproche à Moser d'avoir soutenu un point de vue opposé dans une des causeries familières tenues à Zurich.

Le président demande si l'assemblée désire de sa part des explications plus détaillées sur les faits en discussion; une importante majorité se déclare pour le négative.

Fischli, Zurich, s'explique sur les divergences qui l'ont séparé du Comité central; il déclare qu'il a eu l'occasion de s'en expliquer au sein du Comité central, et qu'il est satisfait des éclaircissements donnés par le président.

7. *Taxation.* Les rapporteurs Basler et Panchaud rapportent en ces termes: La régularisation de tout ce qui concerne la taxation et l'établissement des tarifs présente une grande importance pour la corporation des géomètres. La Société s'est occupée de cette question depuis longtemps. Les géomètres privés croient avoir le droit de demander que les diverses taxations reposent sur les mêmes bases. Les statuts avaient prévu une commission qui, dans ce but, devait établir des dispositions sur le mode de taxation et la quotité des prix en tenant compte des diverses instructions, de la configuration du pays et de l'échelle employée, et devait prévoir en même temps des plus-values pour les parcelles et les bâtiments.

Dans l'assemblée des délégués qui a lieu la veille, il a été décidé d'écarter cette organisation draconienne et de supprimer des statuts tout ce qui a trait à la commission centrale de taxation. Par contre, il a été émis le vœu que l'assemblée des délégués et le Comité central unissent leurs efforts pour charger une commission spéciale de prendre en mains les travaux préparatoires concernant la taxation. Les rapporteurs recommandent d'accepter ce compromis quand viendra la discussion des statuts. Personne ne demande la parole.

8. *Réception de sections du Valais et du Tessin.* Le Président annonce que le Comité central s'est occupé de cette question.

dans ses séances des 18-19 avril derniers et qu'il propose d'accueillir les deux sections dans le sein de notre Société. Il reste entendu que les statuts de ces deux sections devront être conformes aux nouveaux statuts de la Société centrale.

Approuvé à l'unanimité.

9. *Révision des statuts.* Le président donne connaissance des principales modifications apportées par l'assemblée des délégués qui a eu lieu la veille, ces modifications concernant entre-autres:

1. La suppression du chapitre relatif à la création d'une commission centrale de taxation et des dispositions qui en dépendent; en lieu et place de cette commission, on a prévu la création d'une commission chargée de l'étude de sujets spéciaux.

2. Le poste de vice-président est distinct de celui de trésorier. Le président et le vice-président doivent être choisis dans des contrées différentes de la Suisse. L'assemblée générale ratifie les décisions prises par l'assemblée des délégués. En dehors de ces points, il y a lieu de signaler quelques modifications de rédaction.

Les statuts sont adoptés.

10. *Elections.* Le président rappelle qu'à la suite de l'assemblée des délégués tenue le 1<sup>er</sup> février dernier à Winterthur, il avait manifesté l'intention de ne pas se laisser reporter au siège de président à l'assemblée générale actuelle. Depuis, diverses circonstances, le vœu exprimé par diverses connaissances de ne pas modifier en ce moment la direction de la Société et l'invitation à se représenter à nouveau que lui ont adressée nombre de sociétaires et de sections, l'ont décidé à se mettre encore une fois à la disposition de la Société.

Mermoud, l'Isle, explique que c'est à la suite des paroles d'Ehrensberger annonçant sa retraite, qu'il s'est décidé à accepter une candidature à la présidence que lui a offerte une réunion des représentants de toutes les sections convoquée à Berne, le 16 mai, sur l'initiative de quelques sociétaires.

Mais en raison des explications d'Ehrensberger, en reconnaissances des services que ce dernier a rendus à la Société et en considération du résultat des délibérations d'aujourd'hui, Mer-

moud annonce à l'assemblée qu'il retire sa candidature à la présidence.

Frey, Zurich, en qualité de président de l'assemblée de Berne, fait savoir que la convocation de cette dernière a été la conséquence de la retraite de la présidence qu'Ehrensberger a annoncée à Winterthur. Il estime qu'il serait correct que la Suisse française fût une fois représentée à la présidence, et que ce geste ne serait qu'une compensation pour l'effacement dans lequel on a tenu cette région de la Suisse lors des délibérations de l'instruction sur les mensurations.

Sur ce, il est procédé, sous la direction du vice-président, à la votation qui donne les résultats suivants:

|                              |       |
|------------------------------|-------|
| Bulletins délivrés . . . . . | 149   |
| Bulletins blancs . . . . .   | 12    |
|                              | <hr/> |
| Valables                     | 137   |

Majorité absolue 69.

Obtiennent des voix:

|                        |       |
|------------------------|-------|
| Ehrensberger . . . . . | 94    |
| Mermoud . . . . .      | 41    |
| Divers . . . . .       | 2     |
|                        | <hr/> |
| Total                  | 137   |

Ehrensberger remercie en quelques mots.

Puis suit l'élection du comité.

Le président fait savoir que les collègues Muller, Fischli, Luder, Isler et Kreis ne se représentent pas et il leur adresse au nom de la société tous ses remerciements pour les services rendus. Acceptent une réélection les collègues Mermoud, Panchaud et Basler.

L'assemblée des délégués, ayant décidé la veille qu'une section ne pouvait pas avoir plus d'un représentant au sein du comité central et que le président devait être considéré comme constituant le représentant de la section dont il fait partie, les propositions suivantes sont présentées, en tenant compte du fait que les sections de Bâle-Argovie-Soleure, Vaud et Genève sont déjà représentées par les membres actuels du Comité central acceptant une réélection:

Baumgartner, Seebach, section Zürich-Schaffhouse.

Albrecht, Berne, section de Berne.

Halter, Coire, section des Grisons.

Werffeli, Zurich, oppose, pour la représentation de la section Bâle-Argovie-Soleure, la candidature de Schmassmann Hector, à celle de Basler Ami. Il persiste dans sa présentation, quoique Schärer, Baden, président de la dite section, ait déclaré que le comité d'icelle s'en tenait à la candidature de Basler.

Les résultats de la votation sont les suivants :

Bulletins distribués 141.

Majorité absolue 72.

|                          |     |                          |     |
|--------------------------|-----|--------------------------|-----|
| 1. Mermoud . . . . .     | 131 | 5. Halter . . . . .      | 124 |
| 2. Panchaud . . . . .    | 123 | 6. Basler . . . . .      | 81  |
| 3. Albrecht . . . . .    | 121 | 7. Schmassmann . . . . . | 67  |
| 4. Baumgartner . . . . . | 123 |                          |     |

Sont donc élus: Mermoud, Panchaud, Albrecht, Baumgartner, Halter et Basler.

A mains levées, M. le professeur Stambach est élu en qualité de rédacteur et Gendre, Fribourg et Eberle, Lucerne, sont désignés en qualité de vérificateurs des comptes.

11. *Siège de la prochaine assemblée générale.* Genève est choisie comme siège de la prochaine assemblée générale, dont la durée est fixée à deux jours.

12. *Divers.* Ansermet propose de porter le prix de l'abonnement du journal de 4 à 6 fr.; il retire toutefois sa proposition qui est renvoyée au comité central pour étude.

Kubler, Berne, demande que, dans le journal, les articles en allemand et les articles en français soient disposés de telle façon que l'on puisse séparer les uns et les autres, lorsqu'on veut relier les volumes.

Werffeli, Zurich, veut encore une fois revenir sur la décision intervenue au sujet de l'emploi de l'excédent du cours d'introduction; il croit que le résultat de la votation n'est pas l'expression de la majorité de l'assemblée, mais plutôt la conséquence d'une votation compliquée. Cette proposition est repoussée à une grande majorité.

Leemann et Frei, Zurich, demandent qui décide de la traduction de tels et tels articles et qui supporte les frais résultant

de ces traductions. Le trésorier Muller répond que le rédacteur est juge en ce qui concerne le choix des articles à traduire, et que les frais de traduction sont supportés pour 100 fr. par la caisse centrale et pour le reste par les sections de Vaud et Genève.

Pour terminer, Frei, Zurich, propose d'adresser une lettre au comité de l'exposition pour lui demander que les séances du congrès ne soient pas troublées par un bruit continu. Cette proposition n'est pas appuyée, et la séance est levée à 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures.

St-Gall, le 6 juin 1914.

Au nom du Comité central:

Le secrétaire par interim:

A. Kreis.

---

## Schweizerischer Geometerverein.

Auszug aus dem Protokoll der Vorstandssitzung vom 26. Juli in Olten.

1. *Konstituierung.* Der Vorstand konstituiert sich wie folgt:

Präsident: Ehrensberger, Max; St. Gallen.

Vizepräsident: Mermoud, John, Isle.

Sekretär: Albrecht, Ernst Joh., Bern.

Kassier: Baumgartner, Theodor, Seebach.

Weitere Mitglieder: Basler, Ami, Zofingen;

Panchaud, Gabriel, Genf;

Halter Gottlieb, Chur.

2. *Broschüre über Expropriationsrecht von Herrn Dr. Müller.*

Der Verkaufspreis wird für Kursteilnehmer auf Fr. 1.—, für Mitglieder der S. G. V. auf Fr. 1.50 und für Nichtmitglieder auf Fr. 2.— festgesetzt. Kursteilnehmer, die mehr als ein Exemplar beziehen, haben für jedes weitere Exemplar Fr. 1.50 zu bezahlen.

(Bestellungen sind an den Präsidenten zu richten.)

3. *Drucklegung des Referates von Herrn Dr. Leemann über Grundbuch- und Vermessungsrecht.* Es wird beschlossen, mit dem Herrn Referenten weiter zu unterhandeln, um möglichst günstige Konditionen zu erwirken. Denjenigen Mitgliedern, die sich noch nicht zum Bezuge dieses Referates angemeldet haben, soll durch eine allgemeine Anfrage Gelegenheit geboten werden dies zu tun, damit einigermassen zuverlässig mit der Anzahl der bestellten Exemplare gerechnet werden kann.